

Normes volontaires



**FAITES
ENTENDRE
VOTRE VOIX**

- + Comment s'impliquer ?
- + S'engager pour peser
- + Les chiffres de la normalisation
- + Ils témoignent

LA NORME

OBLIGATOIRE OU VOLONTAIRE ?

Les normes législatives (lois françaises, directives ou règlements européens) et réglementaires (décrets et arrêtés) sont élaborées par les autorités publiques et leur application est obligatoire. Les normes volontaires sont définies collectivement par les acteurs concernés et sont sans contrainte d'application. Elles fournissent des lignes directrices, des prescriptions techniques ou qualitatives pour des produits, des services ou des pratiques. Elles agissent comme un cadre de référence pour tous les secteurs professionnels.



Par exemple :

Le format A4 est défini par une norme volontaire. Rien n'oblige à le respecter, mais toutes les entreprises impliquées (fabricant de papier, d'imprimantes, graphistes,...) s'y réfèrent pour accéder à leur marché.

PARTICIPER POUR GAGNER !

La normalisation volontaire c'est...

Gagner en information

Les commissions de normalisation rassemblent tous les acteurs du marché, c'est l'occasion d'observer les tendances et de glaner des éléments pour sa R&D.

Gagner en influence

Être actif en normalisation, c'est participer à des décisions qui régulent les marchés. C'est se donner les moyens que les règles du jeu tiennent compte de ses objectifs, des intérêts de son métier ou de sa filière.

Gagner en compétences

Les participants prennent une longueur d'avance pour adapter leurs dispositifs au contenu de la future norme.

Gagner en réputation

Preuve d'implication, cet engagement renforce la confiance des partenaires et des clients.

Gagner en résultats

Les participants voient leur chiffre d'affaires progresser plus vite que la moyenne de leur secteur.

Gagner en visibilité

Contribuer à une norme européenne (EN) ou internationale (ISO) ouvre aux marchés internationaux en donnant du crédit et de la visibilité à son organisation.



“Un outil de la stratégie
du chef d'entreprise”

“Le chef d'entreprise peut s'impliquer à plusieurs niveaux. Certains acteurs se contentent d'une veille sur l'activité normative via www.norminfo.afnor.org. Pour d'autres, être représenté en commission par son organisme professionnel permet de suffisamment défendre son point de vue. Enfin, pour d'autres entreprises, participer directement et activement à la rédaction de la norme représente un intérêt stratégique. Dans des marchés de plus en plus globalisés, la normalisation volontaire sert le développement et la compétitivité de nos entreprises. Contactez AFNOR pour des conseils personnalisés.”

ISABELLE RIMBERT

Directrice adjointe AFNOR Normalisation



“Penser la norme volontaire
comme un investissement”

“Qu'il s'agisse de déposer un brevet ou de participer à la normalisation volontaire, l'entreprise investit. Contribuer à la normalisation s'impose comme un moyen de préempter son marché et de le sécuriser, une manière de poser ses conditions. Le risque: l'adoption d'une norme par d'autres acteurs qui excluerait votre solution ou vos produits et vous empêcherait d'accéder au marché.”

KARINE AMIEVA-CAMOS

Déléguée à l'information stratégique et à la sécurité économiques, DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine

COMMENT PARTICIPER ?



Combien de temps ?

En moyenne, la rédaction collective d'une norme mobilise une personne un jour par mois pendant 18 mois.



Pourquoi la participation est-elle payante ?

Votre participation financière vous permet de bénéficier d'un accompagnement dans la définition et la conduite de votre stratégie en normalisation. AFNOR vous guide dans les arcanes du système de normalisation, en France et à l'international, pour soutenir la réussite de votre action.



Quelles aides ?

Certaines structures sont totalement exonérées de contribution financière. Les montants engagés dans la normalisation volontaire sont éligibles au Crédit Impôt Recherche qui allège la fiscalité.



Quels prérequis ?

Inutile d'être un expert des techniques de normalisation pour participer. Les équipes AFNOR sont là pour guider et accompagner ! De plus, tout nouveau participant se voit offrir une formation gratuite aux fondamentaux de la normalisation. Et toutes les structures sont les bienvenues : 24 % des participants sont des PME.



Quelle langue parler ?

Dans les commissions de normalisation nationales, le français est la langue de référence. Dans les structures de normalisation européennes et internationales, l'anglais est la langue de travail.



Quand intervenir ?

Il est possible d'intégrer, ou de quitter, une commission à tout moment. La normalisation est un secteur vivant : tous les 5 ans, les textes sont évalués et confrontés à la réalité. Il n'est jamais trop tard pour s'engager !

 20%*

Les entreprises participantes à la normalisation affichent un surcroît de croissance de chiffre d'affaire de 20 %. S'impliquer dans la normalisation ouvre des marchés.

 19%*

A l'export, les entreprises acheteuses de normes ou parties prenantes des commissions de normalisation affichent un taux d'export de 18,2 %, contre 15,3 % dans l'ensemble des entreprises. La norme volontaire, un passeport pour mieux vendre hors de ses frontières !

 15 Md€*

Chaque année, l'apport annuel de la normalisation est estimé à 15 milliards d'euros, correspondant au surplus de chiffre d'affaires réalisé par les entreprises impliquées.

 26%*

La croissance de l'excédent brut d'exploitation affiche +26 % chez les participants (secteur de la mécanique). La normalisation entraîne un gain de rentabilité.

*Études menées par le cabinet BIPE en 2016 et 2017.



“Agir pour ne pas subir”

Pascal Vinzio, Vice-Président Affaires Extérieures **KSB SAS**,
Président du CEN/TC 69 – Robinetterie industrielle
Président du CEN/TC 406 – Produits mécaniques – Méthodologies
d'écoconception

Groupe international spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de robinets et de pompes industriels. Plus de 1 500 salariés en France.

“Nos activités industrielles sont indissociables du triptyque technologie / normalisation volontaire / réglementation. Tout est lié: une innovation technique de série ne sera viable à long terme sur le marché qu'à condition d'être normalisée, voire standardisée. De la même manière, une nouvelle réglementation génère des adaptations de solutions techniques qui doivent répondre à des normes harmonisées. En termes d'interopérabilité, nos robinets et pompes doivent ainsi pouvoir fonctionner sur différents systèmes pour être commercialisés. S'impliquer dans la normalisation permet de faire entendre notre voix et de participer aux débats pour nous assurer que nos solutions seront bien retenues. Dans un contexte de concurrence internationale, contribuer aux travaux constitue donc une véritable exigence commerciale et technologique.”



“Un exercice démocratique”

Pierre Bourg, Ancien Directeur Qualité de **SAFT** et secrétaire du sous-comité sur les accumulateurs alcalins et autres accumulateurs à électrolyte non acide (SC21A) à l'IEC (International Electrotechnical Commission)

Leader mondial des batteries industrielles, les produits Saft équipent notamment tous les Airbus, une majorité des Boeing et la plupart des métros du monde.

“Historiquement engagé en normalisation, Saft voit dans ce processus un moyen d'imposer son point de vue et de défendre ses intérêts. Nous abordons des aspects aussi précis qu'essentiels, comme la performance attendue à une température donnée qui fera figure de référence. Pas question pour autant de passer en force. Tous les acteurs ont voix au chapitre et la position nationale repose sur le consensus. Un processus démocratique qui repose sur le débat et la discussion. Régulièrement, les textes sont revus si une majorité de pays le souhaite, ce qui permet de faire émerger de nouveaux points de vue.”

“Ne pas chercher à gagner sur les autres”

Alain Quinsac, Responsable du Département Transformation et Valorisation des graines de **Terres Inovia** et président du comité technique CEN/TC 307 sur les méthodes d'échantillonnage et d'analyse d'oléagineux, de corps gras d'origine végétale et animale et leurs co-produits

Centre technique agricole spécialisé dans les cultures oléoprotéagineuses (colza, tournesol, soja,...) qui fournit informations et diagnostics aux producteurs.

“L'apparition des OGM a introduit dans notre comité de normalisation des questions techniques nouvelles avec, en toile de fond, des enjeux économiques très importants. Dans ce contexte, notre absence aurait pu entraîner des choix que nous jugions mauvais pour la filière.

La posture de Terres Inovia : ne pas arriver en commission avec une idée trop tranchée, ce qui décrédibilise sa position auprès des autres membres. A vouloir gagner sur les autres, c'est toute la filière qui perd par un blocage de quelques membres de la commission. C'est pourquoi il faut rester ouvert, à l'écoute, en gardant en tête ses intérêts et en faisant preuve de modération pour parvenir à un consensus rapide.”



“Simplifier notre quotidien”

Alexandre Cocheril, Directeur de l'ICNN

(Institut pour la Certification et la Normalisation dans le Nautisme)

Membre du groupe de travail **ISO WG 22 sur la Stabilité**

Organisme notifié qui évalue la conformité des bateaux de plaisance de 2,5 à 24m dans le cadre d'une directive européenne.

“La norme volontaire, c'est notre quotidien ! Chaque jour, nos évaluations reposent sur ces textes. Nous avons donc tout intérêt à participer aux travaux d'élaboration ou de révision : notre activité future en dépend directement. Un texte mal construit, une trop grande liberté d'interprétation, trop d'exigences ou pas assez, et nos contrôles se transforment en véritable casse-tête.

Lors des comités, ma posture consiste à trouver un juste milieu entre la sécurité et les attentes du marché.

Toutes mes équipes participent aux travaux. Une manière de les sensibiliser et de leur faire connaître sur le bout des doigts les normes, pour plus d'efficacité sur le terrain.”





“Être présent”

Frédéric Wielezynski, Responsable du laboratoire de physique - **FCBA**. Président du TC Fenêtre, Façade et Quincaillerie

Centre technique spécialisé dans le bois, FCBA (Forêt, Cellulose, Bois, Ameublement) accompagne les professionnels du secteur pour des prestations d'appui technique, de certification, de normalisation,...

“Les comités de normalisation nationaux permettent d'arrêter une position commune française que nous sommes ensuite chargés de défendre au niveau européen. Nous représentons ainsi une dizaine d'organisations professionnelles, soit plusieurs centaines d'entreprises de toute la France! Notre mission : cerner au mieux leurs demandes et leurs attentes pour les retransmettre et les défendre. Un intermédiaire indispensable qui leur évite de s'approprier le langage normatif. S'investir pour obtenir un consensus qui satisfait le plus grand nombre nécessite un engagement sur le long terme et donc une présence régulière.”



“Faire émerger un métier”

Antonio Furtado, Directeur adjoint de **CITEO** et membre de la commission X50MS Médiation sociale


Premier opérateur français spécialisé dans la médiation sociale, CITEO emploie plus de 350 médiateurs intervenant dans les transports, les écoles, les hôpitaux, les chantiers,...

“Je me suis engagé en normalisation volontaire dès 2015. Il était alors essentiel de donner une définition professionnelle et partagée à ce nouveau métier de médiateur, un véritable enjeu business dans le cadre du développement de notre structure. Avec l'ensemble des acteurs du secteur, nous avons co-construit ce texte qui nous fournit un référentiel partagé avec une définition du métier, ses pré-requis, la formation pour l'exercer, ses processus, sa déontologie,... Un langage commun indispensable à la reconnaissance et l'émergence de ce métier nouveau. Avec la norme, décideurs et acheteurs peuvent inclure ces notions dans leurs appels d'offres. Une professionnalisation qui crédibilise et empêche la confusion.”

QU'ATTENDEZ-VOUS POUR VOUS ENGAGER ?

Dans la course à l'innovation que mènent les entreprises au niveau mondial, la normalisation volontaire constitue une arme d'intelligence économique essentielle.

Le format des cartes bancaires résume l'influence normative : quel acteur se lancerait aujourd'hui sur ce marché sans respecter les dimensions définies dans la norme volontaire ? Internationale et adoptée par tous, ce document régit tout un marché. Dans la course à l'innovation que se livrent les entreprises, imposer ses exigences passe par la normalisation volontaire. D'abord au niveau national, avec la définition d'une position française commune, qui sera ensuite défendue à l'échelle européenne puis mondiale. Un travail de lobby et d'influence pour asseoir son autorité sur les marchés convoités !

 **Le risque ?** Se contenter de regarder passer les trains et laisser ses innovations à quai, délaissés par une norme volontaire à laquelle on n'a pas participé.

afnor
NORMALISATION

SISSE Commissaire et Service
de l'Information Stratégique
et de la Sécurité Économiques




RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

Cette initiative est encouragée par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, qui promeut la normalisation volontaire comme un des outils de la compétitivité auprès des entreprises du territoire. Le cahier des charges de ce guide a été défini grâce à la contribution active des entreprises KSB et SAFT, dont les stratégies de normalisation sont exemplaires.